

Assemblée Plénière 22/05/2013

Présents :

	Nom	Organisme
Collège des Associations	Aubaud Alain	CINEA84
	Auric Bernard	ALNP
	Baranger Francis	
	Barrachin Roger	Patrimoine Côte Bleue
	Belleville J.	Pays d'Aix Association
	Bercet Monique	Colineo
	Bettoni Serge	ADESM
	Bouard Amanda	URVN-FNE PACA
	Cattino Joseph	ADSR
	Chamaret Philippe	Institut écocitoyen
	Colard Françoise	Pays d'Aix Ecologie
	Denand ADSR	ADSR
	D'Ingrando-Bertheau	ADECV
	Dor François	Enerpol 84
	Girault Gaëtan	Colineo
	Huertas Nathalie	AIEJE
	Marion René	Etang Nouveau
	Pourtain Eric	Cyprès
	Ramirez Joseph	URVN PACA
	Saussac Jean-Pierre	La Nesque propre
	Serres Frédéric	Club Salon Entreprendre
Collège des Collectivités territoriales	Bagousse Marie-Dominique	CPA
	Boullerne Frédéric	Capm
	Bousquet Marie	CG13
	Dhò Fiandino Marie- Claude	San Ouest Provence
	Genty Louis	Elu Velaux
	Perfetti Jean-Louis	Capm
	Thébault Gwénaëlle	Mairie de Fos-sur-Mer
	Rizoulières Denise	CG13
	Sename Vincent	CPA
Collège de l'État	Bussière Jean-Luc	DREAL PACA
	Champeix François	DREAL PACA
	Egea Hélène	ARS PACA
	Leclercq Pierre	DREAL PACA
	Normand Thibaud	DREAL PACA
	Prémartin Armand	Education nationale

	Pierron Philippe	AERMC
	Tron Frédéric	DDTM 13
	Vigne Bernard	ADEME
Collège des industriels	Bayard Marc	UIC PACA
	Berbiec Béatrice	Sarp Industries / SOLAMAT MEREX
	Bernard Luc	Fos Faster
	Bossert Emmanuelle	APAVE
	Cloarec Jean-François	Société canal de Provence
	Cracowski Philippe	Fos Faster LNG
	Dadolle Bruno	Ascométal
	Fauque Georges	Total La Mède
	Fregona Gautier	Valsud Véolia Propreté
	Fregni Elisabeth	Ortec
	Grimaldi Partick	Kem One
	Le Ricousse Gilles	Géostock
	Mandiuk Jean-Michel	Delta Déchets
	Maury Fabrice	Kalies
	Ostapoff Flore	Géostock
	Pantel Jérôme	Copramex
	Radcliffe Ann	Cade St Sat''environnement
	Vella Patrick	FEDEREC
	Willoquet Jacques	Petroineos
	Zarka Thierry	Sarp Industries
Salarié	Beninati Fabien	Coopération CGT-CHSCT Golfe de Fos
	Murru Jean-Philippe	Coopération CGT-CHSCT Golfe de Fos
Scientifiques /experts/ Personnes qualifiées	Athuyt Thierry	Master PRNT ESI Conseil
	Bruno Huguette	Commissaire aux Comptes
	Gramaglia Christelle	IRSTEA
	Laffont - Schwob Isabelle	IMBE Aix-Marseille Université
	Noack Yves	Cerege

Rédacteurs : Gwénaëlle Hourdin, SPPI PACA ;

Validation : Participants

Ordre du jour :

- Rapport d'activité et programme 2013 (Gwénaëlle Hourdin, SPPI PACA)
- Information sur le GES-SPPI (*Fabien Beninati, secrétaire GES-SPPI PACA & Marc Bayard, SPPI PACA*)
- Point d'actualité Réglementation (*Thibaud Normand, DREAL PACA*)
- Point d'avancement SDAGE (*Philippe Pierron, Directeur par intérim Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse*)
- Actualité industrielle (table ronde) sur le sujet « Sites en difficultés, risques

environnementaux et technologiques ? » avec la participation de :

- o Henri Cambessedes, Président Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues (finalement retenu par ailleurs)
- o Marc Bayard, Délégué général UIC PACA et Corse
- o Patrick Grimaldi, responsable HSEQ, Kem One
- o Thibaud Normand, Chef de service Prévention des Risques, DREAL PACA
- o Jean-Philippe Murru, CHSCT-CGT golfe de Fos
- o Roger Barrachin, Président Patrimoine Côte Bleue

Pièces jointes : Présentations

- Rapport d'activité et programme 2013
- Information sur le GES-SPPPI
- Réglementation
- Point d'avancement SDAGE

Table ronde : « Sites en difficultés, risques environnementaux et technologiques ? »

Animée par M. Bayard

Le contexte M. Bayard (Délégué général UIC PACA et Corse)

Comme vous le savez, nous sommes dans une crise économique très difficile qui touche la quasi-totalité des industriels. Au centre de ces difficultés, la compétitivité est un sujet de préoccupation majeure, et elle est d'autant plus forte dans un contexte mondial.

En parallèle, plusieurs grands débats de réflexion, comme celui sur la transition énergétique, ou la conférence environnementale vont structurer nos activités et l'avenir industriel, en apportant plus ou moins de contraintes ou d'opportunités, et à terme maintenir ou pas la pérennité de nos activités industrielles. En parallèle, la réglementation, qui même si elle est nécessaire pour établir la confiance entre l'industriel et la communauté, apporte son lot de contraintes.

Plusieurs sites en région ont été touchés de plein fouet par cette crise. Kem One, acteur majeur de la chlorochimie est actuellement dans la tourmente, ce qui va entraîner dans son sillage d'autres difficultés. D'un point de vue industriel, il ne faut rien lâcher en termes de maîtrise des risques technologiques comme environnementaux. En cas de difficultés financières, faut-il faire des arbitrages ? Lesquels ? Sur le plan humain, dans un contexte d'incertitudes et d'inquiétudes, comment faire pour maintenir la plus grande vigilance ?

Intervention CGT (Jean-Philippe Murru, CHSCT-CGT golfe de Fos)

KEM ONE dans la situation actuelle de redressement judiciaire, LYONDELL BASSEL avec la mise sous cocon de sa raffinerie de BERRE, AZUR CHIMIE avec sa friche industrielle sur le territoire

de Port-de-Bouc, et bon nombre de cas de friches industrielles polluées en région PACA ne peuvent pas être des sujets ignorés par le SPPPI. En effet tous les acteurs impliqués ici présents se doivent de pratiquer un retour d'expérience de ces échecs sur les pans industriels et quid sur les responsabilités des pollutions et des impacts sociaux économiques de toute une région.

Chaque acteur a sûrement peu ou prou effectué son rôle de veille face aux situations, quelquefois complexes auxquelles ils étaient confrontés. Le résultat est malheureusement que les points de vigilances retenus afin de statuer positivement sur ces mutations d'activités n'ont pas été les bons, puisqu'ils nous amènent aujourd'hui à ces situations catastrophiques. Le marasme économique, la crise financière, d'autres sujets où les leviers d'actions sont tellement éloignés des situations réelles ont-ils ou non influé ces décisions ? Comment ont été pris en compte dans la réflexion globale les écrits, déclarations et diverses interpellations de la CGT et des syndicats sur tous ces sujets ? Voici au moins deux réflexions qui doivent susciter de vraies réponses.

Sur le cas de KEM ONE, cession de tout le pôle vinylique d'ARKEMA à M Gary, Allan, Édouard KLESCH, la CGT s'est exprimée a communiqué et ce de manière large avec tous les acteurs qui potentiellement étaient en capacité d'agir sur cette vente. Elle a largement, et ce, dès l'annonce communiquée sur les risques de cette machination. Elle a dépeint ce repreneur, avec à son tableau de chasse ces divers méfaits sur des sites industriels en Europe, remis ce personnage en débiteur face à l'État français sur la liquidation de l'industrie MYRYS, fleuron de la chaussure française où l'État en 2000 s'était substitué à KLESCH (qui avait disparu du territoire) avec l'argent public pour régler les salaires et assumer seule cette liquidation.

Donc tout le monde savait et personne en capacité d'agir ou de s'exprimer n'était en droit d'ignorer ces faits quantifiables et vérifiables par tous. Ce n'est pas, a posteriori, qu'une expression, quelle quelle est, pourrait être audible de la part de ceux qu'hier sont restés muets et encore moins de ceux qui ont promu et encouragé cette cession.

Le territoire Français subit de plein fouet cette désindustrialisation organisée mise en place par des patrons voyous, pour qui l'appât du gain font fi des impacts sociaux et environnementaux liés à leurs actions tendancieuses voir frauduleuses. Permettre, sans agir contre, ces exactions jette le discrédit sur tous : sur l'État, les industriels, les élus de territoire, les syndicats (patronaux et salariés) qui deviennent alors collaborateur du fait même de leur silence.

Le SPPPI dans son énoncé même ne peut ignorer les impacts environnementaux et les pollutions industrielles résultant de ces faits. Il existe collectivement des actions pérennes à prendre sur ces situations, et ce, suffisamment en amont, pour ne plus s'exprimer à remords sans rougir, sur une fatalité de situation.

Patrick Grimaldi, (Responsable HSEQ, Kem One)

Également élu en tant que CFE-CGC au CE de l'entreprise et conseiller municipal à Istres (13).

La question des risques technologiques et environnementaux a été une des priorités de l'entreprise.

En effet, le comité de direction a travaillé sur trois axes qui sont :

- Comment assurer un fonctionnement de l'entreprise en assurant la sécurité des personnes et de l'environnement ? L'administrateur a eu comme premier rôle de rassembler la trésorerie nécessaire pour assurer son fonctionnement dans la continuité des règles de sécurité. Si l'usine n'était plus en capacité de le faire, il est évident qu'il serait alors décidé qu'elle soit arrêtée. Il est hors de question de faire courir un risque à qui que ce soit. Il a été décidé par l'ensemble du personnel, le comité de direction, le CE et les syndicats de travailler en responsabilité afin de faire fonctionner au mieux l'usine. Cette énorme responsabilisation du personnel a été saluée par l'administrateur et le préfet du Rhône.
- Travailler à une analyse économique des dépenses afin de les réduire tout en conservant le meilleur niveau de sécurité
- Trouver toutes les solutions possibles pour sauver l'entreprise et lui assurer un avenir.

Nous sommes donc dans un climat qui ressemble à une union sacrée, très différents du contexte de marche normale. Néanmoins, ce climat ne doit pas masquer les inquiétudes et le stress du personnel au quotidien. La plus grande difficulté pour le personnel est l'absence d'information ou d'évènement. Même si beaucoup de gens travaillent sur le dossier Kem One, les avancées ne peuvent en être communiquées que lorsqu'elles sont finalisées.

Kem One est victime d'un choix qui n'est pas le choix de l'économie réelle, mais le choix de l'économie financière. Malheureusement aujourd'hui, le marché du PVC est fortement surcapitaire, et ce, dans un contexte international de crise.

On peut craindre un effet de cascade par rapport aux autres sites industriels du pourtour de l'étang. En comptabilisant les emplois directs et indirects, l'impact d'une fermeture de Kem One toucherait environ 10 000 personnes auxquels il faudrait ajouter les emplois induits (commerce, fonction publique, etc). L'arrêt de Kem One serait donc un véritable tsunami industriel économique et social.

Roger Barrachin (Président Patrimoine Côte Bleue)

Il est pour nous important de rappeler que nous ne souhaitons pas l'arrêt des industries, qui font partie de notre tissu économique. Notre objectif est la meilleure cohabitation entre les riverains et les industries.

Notre position par rapport à l'industrie est que le risque soit autant que possible réduit à la source même avec des technologies inhabituelles en France.

Concernant les sites en difficultés, nos attentes sont les suivantes :

- en avoir le diagnostic juridique et financier ainsi que l'information le plus tôt possible,
- avoir de meilleures garanties concernant la dépollution des sites, notamment dans le cas de cessions ou filiales, alors que nous sommes souvent confrontés à des batailles d'assurances,
- bien sûr, la préservation de l'emploi,
- et pour finir sur une note positive, de plus en plus, les déchets parviennent à être valorisés, ce qui est un point très positif.

Enfin, nous apprécions de travailler au sein du SPPPI dans un climat très positif d'écoute et de dialogue, même si nous ne sommes pas toujours d'accord.

Thibaud Normand (Chef du service Prévention des Risques, DREAL PACA)

En tout premier lieu, il faut rappeler que les inspecteurs des installations classées redoublent de vigilance, dans le cas de sites en difficulté économique, afin de préserver au mieux la sécurité.

Ensuite, la logique principale de l'État est d'éviter la création d'un passif environnemental, ce qui est complexe dans le cas d'entreprises anciennes. En ce sens, il faut noter l'évolution de la réglementation sur les garanties financières qui jusqu'en 2012 ne concernaient que certains établissements (Seveso, Carrières et déchets) avec des objets très précis pour ces garanties. Par exemple, dans le cas des Seveso, ces garanties peuvent servir à la surveillance d'un site le temps de sa mise en sécurité, mais ne peuvent donc pas être utilisées à d'autres fins, comme la dépollution.

Un décret est paru en 2012 pour étendre le champ de ces garanties aux sites qui peuvent avoir des impacts importants dans les sols et dans les eaux. Ces garanties pour pollution vont être mises en place pour les nouveaux sites ou ceux qui changent d'exploitant, et progressivement pour les autres par rapport aux pollutions nouvelles.

Dans le cas de changement d'exploitant, les sites qui sont soumis à garanties financières sont aussi soumis à une autorisation. Le rôle de l'inspection des installations classées est alors très précis. Il n'est pas de se prononcer sur la stratégie d'un repreneur. Il s'agit, au titre de la réglementation environnementale, d'en vérifier les capacités techniques (maintien des compétences dans l'entreprise, du personnel en charge du HSE, par exemple) et financières (suffisantes pour maintenir le fonctionnement de l'usine et non pas de préjuger de ses investissements futurs).

Dans le cas des cessations d'activités, la recherche en responsabilité pour les pollutions historiques demeurera. On peut simplement signaler que la loi Grenelle 2 prévoit maintenant la recherche en responsabilité de la maison-mère, même à l'international, lorsqu'il y a eu manifestement changement d'exploitant visant à cesser rapidement l'activité et laissant ainsi

un passif environnemental dans la société nouvelle qui aurait très peu de fonds. L'inspection sera vigilante sur ce point.



Questions et précisions

Est-ce qu'on ne peut pas essayer de travailler en amont pour améliorer la robustesse de notre tissu industriel ? (Marie-Claude Dho-Fiandino, SAN Ouest Provence)

Réponse Patrick Grimaldi Kem One

Un travail au niveau national a été fait sur la création de plateformes permettant des synergies avec de nouvelles industries par l'échange de services, d'électricité, de commodités, ce qui s'associe à des gains financiers. Un travail est fait en région avec l'UIC PACA, l'inspection et les élus sur le cas de Kem One qui pourrait être terre d'accueil pour de nouvelles entreprises. C'est un facteur de pérennisation et de développement.

Complément Marc Bayard, UIC PACA & Corse

Aujourd'hui, la définition de ces plateformes est la base de la valorisation et du développement de notre tissu industriel. La réglementation des PPRT n'était pas un facteur de développement de ces plateformes.

Complément T. Normand, DREAL PACA

Des démarches sont en cours pour adapter la réglementation liée au PPRT. En effet, elle a plutôt pensé été pour un monosite et non pas pour une plateforme multi-sites avec des mutations à venir. Une adaptation spécifique pour ces plateformes de la doctrine des PPRT va donc être réalisée.

Sur ces plateformes, je souhaiterais revenir sur le sujet de la pollution historique des sols. Les changements d'exploitants sont l'occasion d'éclaircir l'état des sols et éventuellement de mener des opérations de confinement ou de dépollution partielle.

En termes de réflexion sur ces plateformes, il faut garder en tête qu'elles sont synonymes d'une concentration d'industriels sur un milieu récepteur, l'efficacité environnementale demandée à ces exploitants devra donc être plus ambitieuse.

Ayant participé à de multiples réunions, je pense qu'on n'avance pas. Quand est-ce qu'on va trouver des solutions et enlever ces freins qui n'en sont pas ? (Louis Genty, Élu Velaux)

Réponse Marc Bayard, UIC PACA & Corse

Pour ma part, ça fait aussi 20 ans que j'entends qu'on n'avance pas. Or on a beaucoup avancé, tant en terme d'exigences que dans la connaissance des produits et des risques. Il y a cependant un énorme problème de perception.

Complément Jean-Philippe Murru,

Pour ma part, je me souviens de comportement dans l'industrie qu'on n'envisagerait plus aujourd'hui. On avance, même si l'on peut bien sûr regretter que ce ne soit pas plus rapidement.

Où en est-on sur le développement de la chimie verte ? Cela fait déjà plusieurs années qu'on en parle... (Joseph Ramirez, URVN)

Réponse Marc Bayard, UIC PACA & Corse La chimie verte est un ensemble de concept qui vise à réduire l'impact de la chimie dans son ensemble sur l'environnement. C'est par exemple utiliser des procédés moins voraces en énergie, développer le recyclage ou encore la chimie du végétal. Cette chimie du végétal consiste à remplacer des matières premières issues du pétrole par des matières premières issues du végétal. On distingue trois générations de biomasse :

- la biomasse d'origine agricole avec la question de la disponibilité de terres par rapport à l'agroalimentaire.
- la biomasse forestière, avec les problèmes d'approvisionnement et de technologie.
- les microalgues, filière très prometteuse, mais à plus long terme, car certains freins sont à lever, comme la disponibilité des surfaces, de l'eau, du soleil, entre autres...

C'est un parcours long et difficile, toutes les technologies ne sont pas encore au point pour permettre cette transition.

Quel est l'avenir de Saint-Auban ? (Fabien Beninati, CGT-CHSCT golfe de Fos)

Réponse Patrick Grimaldi Kem One

Arkema assure l'exploitation des services centraux avec environ 200 personnes. Kem One correspond à la partie production du PVC, soit environ 70 personnes, et bénéficie des services centraux d'Arkema. Avec la menace sur Kem One, les coûts fixes sur la partie Arkema ne seront plus partagés et donc on peut se poser légitimement la question sur son avenir. Même si je crois que des salariés d'Arkema ont eu récemment un discours plus optimiste.

Qui assure la sécurité des sites pollués anciens et pour lesquels la recherche en responsabilité serait a priori infructueuse ? (Yves Noack, Cerege)

Réponse Thibaud Normand, DREAL PACA

Dans le cas de sites orphelins sans aucun responsable identifié, et dans un cadre très précis, l'Ademe peut être missionnée. Ce fut le cas par exemple, du site de l'ancienne usine de plomb dans les calanques ou encore sur une opération récente dans les Hautes-Alpes pour assurer la mise en sécurité et l'évacuation des produits dangereux.

D'ici 2020, 40 millions de tonnes vont être enfouies en France, or il existe des solutions, pourquoi ne les met-on pas en place ? CINEA

Réponse SPPPI

Un groupe de travail consacré à l'acceptation sociétale et dans lequel le sujet de l'amiante sera abordé va être créé en début 2014.

Pourquoi ne pas créer un groupe de travail pour le SPPPI pour ne plus opposer l'Environnement à l'Économie et au contraire anticiper pour concilier les deux ?

Réponse Marc Bayard,

C'est l'objet de ce type de réunion de recueillir vos idées. On prend note de votre proposition.